

Le 15 juillet 2022

RÉSOLUTION: DU CONSEIL N° 22-02

Nomination d'une directrice exécutive par intérim

LE CONSEIL :

CONSTATANT que le Conseil est à compléter le processus de nomination du prochain directeur exécutif en conformité avec le paragraphe 5(1) de l'*Accord de coopération environnementale (ACA)*;

DÉTERMINÉ, jusqu'à ce qu'il nomme le nouveau directeur exécutif, à ce que le Secrétariat de la CCE continue de fonctionner sans interruption;

PAR LA PRÉSENTE :

DÉCIDE de désigner Mme Nathalie Daoust à titre de directrice exécutive par intérim, et ce, en vertu du paragraphe 3(3) des *Règles sur l'emploi* de la CCE, jusqu'à la nomination du nouveau directeur exécutif.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

Catherine Stewart
Gouvernement du Canada

Miguel Angel Zeron
Gouvernement des États-Unis du Mexique

Jane Nishida
Gouvernement des États-Unis d'Amérique